Peut-on tout pardonner ?

- Une définition du pardon
- Le pardon dans l'Ancien Testament
- Le pardon dans le Nouveau Testament
- Des témoignages de pardon
- Le sacrement de réconciliation

Documentation disponible sur https://sacrements.fr/pardon.php

Peut-on tout pardonner ? Support PDF

12/10/2023
23/11/2023
14/12/2023
18/01/2024
08/02/2024

Introduction

Des questions

- Que signifie pardonner ?
- Qu’est-ce qu’on pardonne ?
- Quel est le but du pardon ?
- Quels sont les étapes qui conduisent au pardon ?
- Peut-on se pardonner à soi-même ?
- Qui doit entreprendre la démarche du pardon ?
- Le pardon est-il un acte unilatéral ?
- Suffit-il de dire « je te pardonne »
- Faut-il exiger réparation ?
- Y a-t-il des actes impardonnables ?
- Est-ce un concept chrétien, une thérapie psychologique, un signe de faiblesse ?
- Que nous dit la bible sur le pardon ?
- Dieu pardonne-t-il toutes nos fautes ?
- Pourquoi un sacrement du pardon ?
- …

- Une parole quotidienne

Le mot « pardon » appartient au quotidien de l'existence comme « bonjour, s'il te plait, merci ». Tout le monde pratique une forme de pardon, souvent sans en être conscient, comme M. Jourdain faisait de la prose. Il s'agit des petites demandes quotidiennes de se faire pardonner, que l'on fait spontanément, consciemment ou inconsciemment, et qui s'habillent d'expressions telles « Excusez-moi !», « Je vous demande pardon ».

➔Dimension sociale et humaine du pardon

- Le pouvoir (peut-on ?)

Le verbe pouvoir renvoie à deux réseaux sémantiques (bien distingués dans la langue anglaise, I can, I may). D'une part, l'homme dispose-t-il de la capacité de tout pardonner ? D'autre part a-t-il le droit de tout pardonner ? Existe-t-il des préalables, des conditions pour pouvoir pardonner ?

- On

Qui pardonne ? L'offensé à l'offenseur ? Peut-on pardonner à la place de quelqu'un d'autre ? Peut-on se pardonner à soi-même. Dieu ?

- Tout

Une petite bêtise se pardonne facilement, mais qu'en est-il de l'irréparable, par exemple le viol ou le meurtre ?

Autrement dit, existe-t-il une zone de l'impardonnable, par exemple celle des crimes contre l'humanité, qu'on ne pourrait point pardonner, non parce que nous serions privés de la possibilité concrète de le faire, mais parce que la permission morale et juridique du pardon ne saurait être accordée sans léser irréversiblement l'humanité elle-même ?

Nous aurons l'occasion plus loin d'évoquer le péché contre l'Esprit dont il est dit dans les Évangiles, qu'il est irrémissible.

➔Dimension éthique, psychologique et spirituelle du pardon

- Pardonner

Enfin, que signifie « pardonner » ? Le langage courant assimile facilement pardonner et oublier ou encore pardonner et excuser ? Qu'est-ce donc que le pardon ?

Une définition du pardon

Plan

1 – Délimitation du concept

- Quelques citations
- Etymologie
- Pardon et excuse
- Comprendre pour pardonner
- Pardon et oubli
- Justice et pardon
- Se pardonner à soi-même
- Pardonner à la place de …

2 - Les étapes du pardon

3 – Définitions

4 – Tout pardonner ?

1 – Délimitation du concept

Quelques citations

- “Notre vengeance sera le pardon” (Tomas Borge).
- “Pardon ne guérit pas la bosse” (Proverbe guadeloupéen).
- “L’erreur est humaine, le pardon divin” (Alexander Pope).
- “Un pardon sincère n’attend pas d’excuses.” (Sara Paddison).
- “Possible ou impossible, le pardon nous tourne vers le passé. Il y a aussi de l'à-venir dans le pardon.” (Jacques Derrida).
- “Sans pardon, la vie est gouvernée par un parcours sans fin de ressentiment et de vengeance.” (Roberto Assagioli).
- “Rien n'obtient le pardon plus promptement que le repentir.” (Proverbe oriental).
- “Le pardon n'est pas au bout du chemin ; il est le chemin.” (Françoise Chandernagor).
- “Un pardon qui conduit à l'oubli, ou même au deuil, ce n'est pas, au sens strict, un pardon. Celui-ci exige la mémoire absolue, intacte, active - et du mal et du coupable.” (Jacques Derrida).
- “L’homme qui pardonne ou qui demande pardon comprend qu’il y a une vérité plus grande que lui.” (Jean-Paul II).
- “Le pardon est un choix que tu fais, un cadeau que tu donnes à quelqu’un même s’il ne le mérite pas. Cela ne coûte rien, mais tu te sens riche une fois que tu l’as donné.” (Lurlene McDaniel).

Etymologie

« Par (un) don, pouvez-vous me remettre ma dette ? » Ces propos renvoient à l'origine du mot pardon ; du latin *per*, et *donare : La particule « per » renvoie à l'idée de totalité, par exemple dans « par-courir », « per-clusion », « par-fait ». Pardonner signifie donc «donner complètement, tout donner, remettre ».*

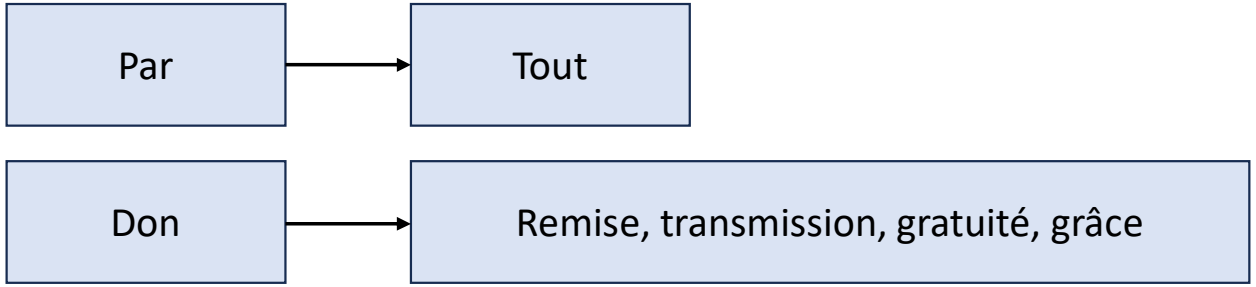

➔ **Tout donner**

A travers l'histoire

Dans la langue française : d'abord *perdonner* (v. 980) puis *pardoner* (1050), est issu du latin tardif *perdonare*, formé du préverbe intensif per- (par) et de donare qui signifie spécialement, en contexte abstrait, « faire remise de »

Le verbe est d'abord attesté dans l'ancienne expression *perdonner vide* (vie) a « **faire grâce**, laisser la vie sauve à (un condamné) ». Il a très tôt son sens actuel, « **remettre à (qqn) la punition d'un péché** » (fin Xe s.) dans un contexte chrétien, puis signifie « **tenir une offense comme non avenue** » (1080).

Dans la seconde moitié du XVIe s., il entre dans la formule de politesse « pardonnez-moi » et, au XVIIe s., dans « vous êtes tout pardonné » (1694). Avec le sens d'« épargner » (1573), il est limité à quelques emplois dont la locution familière « ça ne pardonne pas ».

Au XVIIe s., se développent les sens affaiblis de « considérer avec indulgence (une erreur, un défaut, une imperfection) en lui trouvant une excuse » (1616-1620). Le pronominal se pardonner, d'abord employé avec le sens ancien de « se ménager » (1520), a pris ses valeurs modernes passive et réciproque au cours du XVII siècle.

Le déverbal PARDON n. m. (1130-1140), « action de pardonner une offense », passe dans le vocabulaire social et entre au cours du XVIe s. dans la formule de politesse « je vous demande pardon », avec un sens atténué. L'interjection « pardon ! », demande de clémence (v. 1540), est devenue au XXe s. une exclamation populaire emphatique (1943) exprimant souvent l'admiration et la surprise.

En revanche, le mot est employé avec son sens fort dans la locution aujourd'hui très littéraire (être) sans pardon (1802) « (être) impitoyable ».

Sa détermination religieuse se fait également sentir dans les sens d'« absolution religieuse » (1160-1174), et par métonymie (au pluriel) « fête où se gagnaient les indulgences » (1240) et « prière qui les fait obtenir » (1458).

En Bretagne, « Pardon » désigne en particulier une fête patronale avec pèlerinage religieux (1834).

Le mot est employé dans la religion juive pour désigner le Kippour, fête de l'expiation, la plus importante de l'année, généralement appelée Grand Pardon (1721).

Dictionnaire étymologique Alain REY

Le pardon et l’excuse

Le pardon et l’excuse se confondent facilement. Dans la vie courante, nous employons indifféremment les formules «pardon ! » et «excusez-moi !».

Précisons la notion d’excuse en partant de l’étymologie « ex causa », c’est-à-dire hors de cause. Dans l’excuse, nous sommes hors de cause ; il n’y a pas de faute volontaire. Marcher involontairement sur les pieds de quelqu’un relève de l’excuse, même si le langage courant utilise les deux formules.

Nous utilisons parfait l’expression « il n’a aucune excuse ». Il y a peut être une part d’excusable dans toute faute. En essayant d’expliquer le comportement à travers l’éducation, le milieu social, l’ignorance, on recherche tout ce qui pourrait excuser l’acte de l’offenseur. C’est ce que la justice appelle les circonstances atténuantes. Mais cette disposition n’est que le prélude du pardon.

Excuser ce n’est donc point pardonner, mais supprimer la raison même du pardon puisque l’offenseur, n’ayant pas commis de faute, est littéralement hors de cause », ex causa, suivant l’étymologie latine *d’excusare*. On ne saurait pardonner qu’à un coupable et n’excuser qu’un innocent.

Pardonner à l’autre ne veut pas dire l’excuser (le mettre hors de cause) :

« je lui pardonne, ce n’est pas de sa faute »
« tu n’as pas d’excuses… »

Pardonner ne veut pas dire l’excuser c’est à dire le décharger de toute responsabilité morale ou juridique.

Comprendre pour pardonner

« Comprendre, c’est pardonner » nous dit Madame de Staël. La compréhension aide à pardonner, dans la mesure où elle cherche la part d’excusable dans la faute. Elle répond au « comment » et au « pourquoi » le coupable en est arrivé là.

Mais la compréhension, n’enlève-t-elle pas une part de gratuité au pardon ?

Par ailleurs certains actes sont hors compréhension, hors de toute logique humaine que ni les circonstances, ni la maladie n’expliquent.

Enfin, le pardon ne se laisse pas réduire à l’explication des actes commis.

Pardon et oubli

Nous pardonnons trop peu et nous oublions trop. (Sophia Swetchine, épistolière russe, XIXe)

Écoutons Tim Guénard, cet ancien enfant battu, dont la vie fut un itinéraire de pardon. *"Pardonner"*, écrit-il, ce n'est pas effacer avec une baguette magique. « *Pardonner, ce n'est pas oublier, mais c'est savoir vivre avec... »*

L'oubli consiste à ne plus se souvenir d'un événement passé. Celui-ci est effacé de la mémoire. Quand on a oublié la faute, comme si elle n'existait plus, où serait-il donc le pardon ? Quoi pardonner ? Comment peut-on guérir les souvenirs qui ont détruit nos cœurs si on ne s'en rappelle plus? C'est la mémoire guérie qui se libère et peut s'investir dans autre chose que dans la pensée déprimante de l'offense. Ou alors on fait comme si la faute n'avait jamais existé. On enfouit bien profondément la faute au fil des ans ; mais dans ce cas on court le risque de voir ressurgir le ressentiment tel un volcan en sommeil depuis bien longtemps. Les blessures mal cicatrisées ne demandent qu'à se réveiller.

Pardonner n'a rien à voir avec l'oubli. Si la blessure était oubliée, il n'y aurait plus rien à pardonner car on ne saurait plus ce qu'il faut pardonner. Le pardon traite toujours avec une mémoire vive.

Pape François. Redisons le avec force, pardonner, ce n’est pas oublier. **Il ne s’agit pas de tenter de reconstruire la relation avec l’autre en oubliant ce qu’il a fait.** J’ai en mémoire tant de visages d’enfants maltraités, sur le plan physique, moral, sexuel, à qui il serait insensé de demander d’oublier et qui ont raison de demander que justice soit faite. Le pardon ne peut être synonyme d’impunité pour l’auteur, mais doit être associé à la justice et à la mémoire, parce que pardonner ne signifie pas oublier, mais, « *renoncer à la force destructrice du mal et de la violence ».*

Oublier est impossible, et peut même être dangereux. Je songe à cette parole que l’on attribue à Goethe : *"Celui qui oublie son passé est condamné à le répéter"*. Nous avons tous un devoir de mémoire. **Pardonner ne doit donc jamais dispenser l’auteur de répondre de ses actes devant la justice des hommes.** Il ne s’agit jamais de faire en sorte de les gommer.

Antoine Nouis (pasteur) : Non, pardonner n'est pas oublier. Le pardon est un commandement**,** tandis que l'oubli ne peut pas se commander. L'oubli peut être une grâce ou une maladie, ce n'est pas un commandement. Enzo Bianchi, le prieur de la communauté œcuménique de Bose en Italie, a dit que Dieu pardonne en oubliant, mais que l'homme pardonne en gardant la mémoire. Peut-être Dieu peut-il oublier, mais nous ne sommes pas maîtres de l'oubli. Et nous devons pardonner sans oublier, car le pardon est un commandement.

➔ Impossible de faire comme si la faute n’avait pas exister, ce qui serait le propre de l’oubli

Accepter d'être pardonné consiste à croire que jamais celui ou celle qui me pardonne ne fera pas mémoire du passé douloureux contre moi. Lorsque l'on vit longtemps avec des personnes comme dans un couple, dans une famille ou sur des lieux de travail, inévitablement, pour poursuivre la vie commune, il a fallu se pardonner. Mais il y a deux manières de garder et d'user de la mémoire de ces blessures et de ces réconciliations. Soit on décide de se souvenir pour tenir l'autre à notre merci. Et alors on se tient l'un l'autre. Constamment on est sous la menace d'un coup bas. Soit on se soutient l'un l'autre pour que l'on ne retombe pas ou moins vite dans nos faiblesses. Se tenir ou se soutenir, c'est là toute la différence entre l'enfer et le paradis. On pourrait encore dire que l'on choisit de préférer **une mémoire éthique** qui cherche à éviter le renouvellement de la faute à **une mémoire juridique** qui cherche à faire payer la faute.

Pardonner ne signifie pas nier : réaction de défense : se cuirasser contre la souffrance et l'émergence des émotions. Il faut à tout prix reconnaitre ses humiliations, ses hontes, ses blessures, pour pouvoir les guérir correctement.

Justice et pardon

Pardon et justice vont ensemble, mais ne peuvent se substituer l'un à l'autre. La justice au sens civil et pénal du terme consiste à déterminer si une personne est juridiquement coupable d'un acte. Elle se base sur les faits et sur la loi en toute objectivité.

La justice n'est pas du même « ordre » que celui du pardon. La première applique impartialement la loi et ne se demande pas si l'acte est pardonnable. Soulignons toutefois que certains actes ne sont juridiquement pas répréhensibles. Par exemple, convoiter la femme de son prochain.

➔ Distinguer morale et justice

La structure de la justice, est fort éloignée de la sphère du pardon. Elle lui est même nettement hétérogène. L'espace juridique de la première paraît ne pas devoir rencontrer l'espace éthique du second. Puisqu'une société ne peut exister sans que justice soit faite, le pardon qu'une victime peut toujours accorder au coupable reste d'ordre extra-juridique et n'a pas à interférer avec la sanction éventuelle du tribunal.

La sanction n'a pas pour seul objectif de satisfaire aux enjeux de la loi, de remplacer dans l'opinion publique le désir de vengeance par le souci de la justice, de réparer autant que possible le tort subi par la victime, elle vise aussi **la réhabilitation du coupable** qui, au terme de l'exécution de sa peine, est rétabli dans sa capacité de redevenir un citoyen à part entière, retrouvant l'estime publique et privée et tous ses droits juridiques et civiques après la phase d'exclusion de la période carcérale. La sanction prépare la réhabilitation et celle-ci ouvre ensuite la voie du pardon.

Sans se référer nécessairement à l'impératif évangélique qui demande de ne pas juger pour ne pas être jugé, il est à souhaiter que la justice humaine ne se transforme pas en instance morale. Elle cherche le **Juste** et ne prétend pas savoir le **Bien**. Et surtout l'homme qui comparaît devant le tribunal n'est pas jugé définitivement, enchaîné à son acte, puisqu'au contraire la justice vise à le mettre devant son acte, s'interdisant toute considération morale ou moralisatrice : un condamné reste un homme et l'instance qui condamne légitimement selon la loi pénale n'a pas à condamner selon la loi morale.

La justice n’est pas le dernier mot du jugement, elle ne méprise pas celui qu’elle juge et condamne, elle ne détient pas les clés du secret de chaque histoire singulière. L’instance du pardon vient donc rappeler à la justice qu’elle n’est pas le jugement dernier.

Face à un tribunal, l’homme est condamné selon la loi, mais il reste un homme avec cette possibilité d’être pardonné et donc réhabilité sur le plan de son humanité. Le pardon nous dit que personne n’est définitivement enchaîné à un acte. Un coupable peut se voir condamné à la prison tout en étant pardonné par sa victime.

Emmanuel Lévinas écrit dans une de ses leçons talmudiques : « si un homme commet une faute à l'égard d'un homme, [...] il faut qu'un tribunal terrestre fasse justice entre les hommes ! Il faut plus que la réconciliation entre l'offenseur et l'offensé - il faut la justice et le juge. Et la sanction. Le drame du pardon ne comporte pas seulement deux personnages, mais trois ». *Quatre leçons talmudiques*, Editions de Minuit, p.41.

Par principe la justice est donc étrangère au pardon.

Néanmoins il y a des formes juridiques d'effacement de la peine. Telles sont la grâce, l'amnistie et la prescription.

Le cas de la grâce présidentielle est particulièrement intéressant car il s'agit en fait d'une forme de pardon que l'on pourrait être tenté de considérer comme une forme de pardon social puisqu'elle est constitutionnelle.

Tout autre est l'amnistie, celle des faits comme celle des peines. Elle relève d'un dispositif législatif mettant en œuvre un mécanisme d'effacement de la faute par décision d'oublier.

Quant à la prescription, elle décide de ne plus engager de poursuites ou de ne plus demander l'exécution des peines après un certain délai (par ex. 20 ans pour viol sur majeur).

La punition (sanction, peine), une condition du pardon ?

La justice punitive est inscrite depuis si longtemps dans notre système qu'il est devenu difficile de penser une autre façon de « rendre la justice » que par la sanction. Cette tentation est le reflet d'une tradition judéo-chrétienne qui participe de la culture de la culpabilité. La justice doit-elle seulement punir l'individu coupable ou avoir un objectif de rétablissement de la paix sociale, en contribuant à l'évitement de la récidive et à un retour à l'équilibre pour la victime comme pour l'auteur ?

L'obligation de punir est devenue le paradigme de notre justice pénale. La seule façon de rétablir l'ordre troublé est de punir le coupable en imposant à celui-ci une peine. La souffrance causée par la peine permet l'expiation de la faute. Elle est aussi dissuadante et réparatrice en incitant le coupable à ne plus recommencer.

La pensée judéo-chrétienne a-t-elle influencé la justice ? Dans l'acte de contrition, nous avons cette formule : « je prends la ferme résolution de ne plus recommencer et de faire pénitence »

Pour autant, dans notre modèle de justice actuel, nombreux sont les délinquants qui, une fois la peine purgée, estiment avoir payé leur dette. Cette conviction, trop souvent partagée, participe d'un sentiment propice à l'impunité et fait le lit de la récidive. Suffirait-il de « purger sa peine » pour retrouver sa place dans la société ? Il est permis de se questionner sur le sens selon lequel s'oriente notre justice humaine, et en particulier sur le sens de la peine infligée.

Le temps de la peine n'est vécu que comme une « abstraction » de la société, sans aucun contenu existentiel, la peine perdant tout son sens dans le fonctionnement actuel des structures juridiques et pénitentiaires. Comme le disait Christiane Taubira, alors garde des Sceaux, lors de la présentation de son nouveau programme de politique pénale : « Nos prisons sont pleines, et vides de sens. »

Un système de justice pénale équitable devrait prendre en compte tous les protagonistes du conflit en donnant à la victime sa place d'acteur dans le processus, non seulement pour se voir allouer la juste indemnisation qui lui est due, mais aussi pour que soit entreprise l'entière réparation des répercussions et conséquences de l'acte subi, tant d'un point de vue symbolique que psychologique et social. Un système de justice équitable devrait s'intéresser également à l'infracteur en lui laissant prendre la mesure de ses actes, en comprendre les répercussions, mais aussi en reconnaitre la responsabilité afin que son avenir puisse s'inscrire autrement qu'en tant qu'ex-détenu ou qu'éternel offenseur.

➔ Créer des lieux de parole, de rencontre entre le coupable et la victime

Chaque rencontre, organisée et encadrée par des personnes « facilitateurs » qui veillent au bon déroulement du processus et au respect de l'équité, donne l'occasion à chacun des participants d'étudier tous les aspects d'une affaire, les faits qui se sont déroulés, les sentiments suscités et les résolutions prises. Chacun est encouragé à raconter, poser des questions, à exprimer ses sentiments et à travailler avec les autres en prenant en compte les dimensions affectives et humaines des participants pour parvenir à un apaisement propice à une transformation mutuelle. Chacun est invité à verbaliser ses émotions, les partager avec le groupe, entrevoir l'humanité de l'autre, mesurer la nature et l'ampleur de ses souffrances. Une possible reprise de pouvoir sur sa vie s'opère, en sortant de la honte de l'acte (subi ou posé) que rien jusque-là n'a permis de dissiper.

Même si elle ne s'inscrit pas dans les objectifs premiers, la recherche du pardon fait partie intégrante de la démarche ; elle permet d'offrir la chance à l'infracteur de présenter des excuses, d'exprimer des remords et plus encore de demander pardon à la victime, à ses proches et/ou à la communauté.

Le pardon qui s’inscrit dans la démarche de la justice restaurative ne souffre pas de l’ambiguïté de celui qui est demandé au cours de l’audience par l’infracteur devant sa victime. Bien souvent cette demande de pardon est instrumentalisée par l’avocat et relève d’un discours « préparé avec soin » et d’un comportement « adapté » de l’infracteur pour qui la sentence n’est pas encore déterminée.

De quelque nature ou origine qu’il soit, qu’il s’inscrive dans un sentiment religieux ou dans une quête de spiritualité, le pardon doit procéder d’une démarche volontaire qui appartient exclusivement à la victime et à l’infracteur.

Même si le pardon n’est pas l’objectif majeur de la démarche, il s’y invite avec une authenticité et une profondeur surprenantes au détour des échanges mutuels et y trouve sa place dans un cheminement singulier conduisant chacun vers un horizon d’apaisement libérateur. De sorte qu’il est permis de voir dans ces pratiques encore expérimentales un grand pas vers l’humanisation de la peine et l’espoir d’une humanité retrouvée au sein de l’institution judiciaire.

Marie-Hélène Verneris

https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2016-2-page-213.htm

https://www.justice.fr/themes/justice-restaurative

Le Canada connait une procédure de Pardon dans le cadre de la clémence.

Pardon absolu : Un pardon absolu est absolu et inconditionnel. Une personne qui bénéficie d'un pardon absolu est réputée n'avoir jamais commis l'infraction. Toutes les conséquences de la condamnation, telles une amende, une interdiction ou une confiscation, sont annulées dès l'octroi du pardon absolu. De plus, tout mention de la condamnation est effacée des dossiers de la police et des tribunaux ainsi que de toutes les banques de données officielles.

Le pardon absolu peut être une reconnaissance formelle qu'une personne a été condamnée à tort pour une infraction. Il peut également être accordé dans des cas exceptionnels où des considérations de justice, d'humanité et de compassion justifient l'octroi d'un pardon qui est absolu et sans condition.
Pardon conditionnel, Remises de peine, Remises d'amendes…

https://www.canada.ca/fr/commission-liberations-conditionnelles/services/clemence/prerogative-royale-de-clemence.html

Se pardonner à soi-même

«Je regrette amèrement tout ce qui s'est passé. Mes amis, mes parents, mes enfants, m'ont pardonné. Moi, je ne me pardonnerai jamais moi-même d'avoir fait ça.»

Penaud, se décrivant comme «très repentant» depuis six mois, l'ex-ingénieur de la Ville de Montréal, Gilles Surprenant y est allé d'un acte de contrition sans détour ce matin devant la commission Charbonneau, pour sa dernière journée de témoignage devant les tribunaux. Il a décrit les 10 dernières années de sa carrière, au cours desquelles il a reçu plus de 700 000$ en pots-de-vin, comme «catastrophiques». «Je n'aurais jamais dû faire ça, ç'a été tellement l'enfer!»

Nul ne peut se pardonner à soi–même : Non pas qu'un tel pardon serait trop facile ; le pardon à soi, lorsqu'il existe vraiment, est la chose la plus difficile et la plus dure. Lévinas écrit dans Quatre Lectures talmudiques : "Peut– être que les maux qui doivent se guérir à l'intérieur de l'âme sans le secours d'autrui, sont précisément les maux les plus profonds (...) Qu'un mal exige une réparation de soi par soi, cela mesure la profondeur de la lésion."

Mais ce pardon n'est plus proprement un pardon éthique, c'est plutôt un travail de deuil et de rédemption. Au plan éthique, nul ne peut se pardonner à soi–même, parce que le pardon suppose la capacité de voir l'autre ou soi autrement que comme le coupable ou la victime du tort. Qui peut avoir une toute autre perception de soi, sans qu'un autre soit intervenu ?

Olivier Abel
http://olivierabel.fr/supplement/le-pardon-vient-apres-la-justice.php

En d'autres termes le pardon suppose une distance entre le coupable et la victime. Se pardonner à soi-même relève de la psychologie. **Se pardonner à soi-même est libérateur** parce qu'il nous permet **de reprendre le contrôle de nos décisions** et de **nous reconnaître comme des êtres imparfaits.**
➔ **Accepter ses erreurs et vivre avec son passé.**

Pardonner à la place de …

Il faut que celui qui pardonne soit celui qui a subi le tort :

A la première personne « je peux (nous pouvons) » pardonner ce qui nous a été fait. Peut–être parce que j'ai aussi été responsable, et qu'à nous–mêmes il a été pardonné, une "autre" fois. Mais de même que je ne peux pas énoncer ma responsabilité à la place des autres, je ne peux pas pardonner à leur place. Pour les autres et jusqu'au bout je dois demander justice ; eux seuls peuvent me délivrer de cette responsabilité. C'est le non–respect de cette règle qui avait choqué, au début de l'affaire Touvier (chef de la Milice lyonnaise), ceux qui niaient à un prêtre le droit de pardonner à la place des autres, au nom d'un prétendu "droit chrétien". Cela pose néanmoins un délicat problème : il est parfois impossible de trouver quelqu'un qui puisse dire de lui–même "en l'occurrence je suis seule et pure victime, et c'est donc à moi que revient de prendre l'initiative en matière de châtiment ou de pardon".

Olivier Abel
http://olivierabel.fr/supplement/le-pardon-vient-apres-la-justice.php

Pardonner à un défunt

Dans les thérapies de deuil, c’est une pratique courante de demander à la personne endeuillée de pardonner à l’être cher disparu, pour retrouver la paix et continuer à vivre.

Toute règle souffre d’exceptions :

Soixante ans après la fin de la guerre d'Algérie, le Parlement a définitivement adopté mardi, par un ultime vote très large du Sénat, un projet de loi pour demander "pardon" aux harkis, qui ouvre la voie à une indemnisation pour certaines familles.

Ce texte vient concrétiser un engagement pris par le président Emmanuel Macron qui, le 20 septembre, avait demandé "pardon" à ces Algériens qui ont combattu aux côtés de l'armée française mais ont été "abandonnés" par la France après la signature des accords d'Evian le 18 mars 1962.

https://www.lepoint.fr/politique/le-parlement-va-consacrer-dans-la-loi-le-pardon-demande-par-la-france-aux-harkis-15-02-2022-2464853_20.php#11

Le 30 septembre 1997 à Drancy, les évêques de France, évoquant la Shoah, faisaient Repentance. Quelques mois plus tard, Rome produira à son tour un texte allant dans le même sens. En effet, le 16 mars 1998, un document approuvé par Jean-Paul II et publié par le secrétariat romain pour les relations avec le judaïsme, reconnaît que "l'enseignement du mépris" a favorisé l'antisémitisme et le génocide des Juifs.

Voici la déclaration française dans son entier, telle que Monseigneur Olivier de Berranger, évêque de Seine-Saint-Denis, l'a lue à Drancy le mardi 30 septembre 1997.

https://evry.catholique.fr/wp-content/uploads/2021/10/1997_Declaration-de-repentance-de-Drancy1.pdf

Nous ne jugeons ni les consciences ni les personnes de cette époque, nous ne sommes pas nous-mêmes coupables de ce qui s'est passé hier, mais nous devons apprécier les comportements et les actes. C'est notre Église et nous sommes obligés de constater aujourd'hui objectivement que des intérêts ecclésiaux entendus d'une manière excessivement restrictive l'ont emporté sur les commandements de la conscience, et nous devons nous demander pourquoi.

Il n'en reste pas moins que, si parmi les chrétiens, clercs, religieux ou laïcs, les actes de courage n'ont pas manqué pour la défense des personnes, nous devons reconnaître que l'indifférence l'a largement emporté sur l'indignation et que devant la persécution des juifs, en particulier devant les mesures antisémites multiformes édictées par les autorités de Vichy, le silence a été la règle et les paroles en faveur des victimes, l'exception.

Pourtant, comme l’a écrit François Mauriac, « un crime de cette envergure retombe pour une part non médiocre sur tous les témoins qui n’ont pas crié et quelles qu’aient été les raisons de leur silence ». Le résultat, c’est que la tentative d’extermination du peuple juif, au lieu d’apparaître comme une question centrale sur le plan humain et sur le plan spirituel, est restée à l’état d’enjeu secondaire. Devant l’ampleur du drame et le caractère inouï du crime, trop de Pasteurs de l’Église ont, par leur silence, offensé l’Église elle-même et sa mission.

Aujourd’hui, nous confessons que ce silence fut une faute. Nous reconnaissons aussi que l’Église en France a alors failli à sa mission d’éducatrice des consciences et qu’ainsi elle porte, avec le peuple chrétien, la responsabilité de n’avoir pas porté secours dès les premiers instants, quand la protestation et la protection étaient possibles et nécessaires, même si, par la suite, il y eut d’innombrables actes de courage.
C’est là un fait que nous reconnaissons aujourd’hui. Car cette défaillance de l’Église de France et sa responsabilité envers le peuple juif font partie de son histoire. Nous confessons cette faute. Nous implorons le pardon de Dieu et demandons au peuple juif d’entendre cette parole de repentance.

Cet acte de mémoire nous appelle à une vigilance accrue en faveur de l’homme dans le présent et pour l’avenir.

« En te demandant pardon, nous voulons nous engager à vivre une fraternité authentique avec le peuple de l'Alliance », formule la prière de Jean-Paul II au Mur des lamentations. *« La demande de pardon est faite au nom de la fraternité et en croyant à la force du pardon divin capable de réparer, reconstruire cette fraternité*, confirme le père Guilhem Causse. *La philosophe Hannah Arendt, de tradition juive et non croyante, voyait en Jésus de Nazareth celui qui faisait découvrir à l'humanité sa capacité au pardon, laquelle est l'une des conditions pour continuer à vivre ensemble. »*

En 2010, date à laquelle, pour la première fois, le pape Benoît XVI évoque la pédocriminalité dans l'Église et demande *« avec insistance pardon à Dieu et aux personnes impliquées »*. À la suite des révélations sur l'ampleur des abus sexuels, les demandes de pardon deviennent plus explicites. À Lourdes, le 6 novembre 2021, les évêques de France, sans leurs habits liturgiques, implorent à genoux le pardon de Dieu, en présence de victimes et de laïcs. *« L'Église demande pardon à Dieu, en présence des victimes ou de leurs descendants. Elle ne s'adresse pas aux victimes »*, souligne le jésuite Guilhem Causse, professeur de philosophie au Centre Sèvres. Cette nuance est essentielle, car une demande de pardon aux victimes apparaîtrait comme une injonction et une violence supplémentaire.

Dans sa « Lettre au peuple de Dieu », François appelait à une prise de conscience du péché des prêtres pédophiles. Peut-il demander pardon à leur place ?

Père Philippe-Marie Margelidon : Le pape est solidaire de tous les prêtres. Par conséquent, le péché des prêtres est aussi le sien. Lorsqu'il demande pardon à Dieu pour le péché des prêtres criminels, il le fait non pas parce qu'il serait coupable – il ne considère pas qu'il l'est –, mais parce qu'il a une responsabilité morale vis-à-vis de tous les prêtres et diacres de l'Église catholique. Le pape se place là non sur le plan civil et juridique, qu'il respecte totalement, mais sur le plan mystique de l'Église.

https://www.la-croix.com/Definitions/Lexique/Pourquoi-pape-demande-pardon-fautes-dun-autre-2019-02-22-1701004332

Pourquoi demander pardon au nom de l'Église tout entière ?

Le pape François l'a dit en juillet dernier au Canada devant les survivants des pensionnats pour autochtones : *« Face à ce mal qui indigne, l'Église s'agenouille devant Dieu et implore le pardon des péchés de ses enfants. »* Le péché est certes personnel, mais l'Église est un corps dans lequel s'exprime une solidarité entre tous les baptisés dans le bien, la grâce, comme dans le mal, le péché. Les mérites ou les péchés des uns retombent sur le corps tout entier. Chaque demande de pardon est donc formulée au nom du peuple de Dieu, *« de la vocation d'un corps qui doit assumer la douleur de toutes les personnes blessées dans leur chair et dans leur esprit. C'est un acte de mémoire douloureuse par lequel le corps tout entier reconnaît qu'il porte encore la marque du péché jusque dans ses manières assez récentes de penser et d'être. C'est aussi l'occasion de réinterroger la nature et la mission de l'Église afin de rompre avec certains schémas mortifères. À travers des mots, des gestes, le corps tout entier peut crier vers le Seigneur et lui demander son aide pour se renouveler et poursuivre la route»*, commente Dominique Waymel, sœur apostolique de Saint-Jean et professeure d'ecclésiologie à l'Institut catholique de Paris.

« J’ai moi aussi conscience que, “considérant le passé, ce que l’on peut faire pour demander pardon et réparation du dommage causé ne sera jamais suffisant” », a confié François au Canada. Qu’il s’agisse des pensionnats pour autochtones ou des abus sexuels, il y a eu des victimes en masse parce qu’il y a eu des systèmes déficients et criminels. Pour le père Guilhem Causse, c’est une invitation à convertir les structures en plus d’accompagner les victimes. À cet égard, la demande de pardon est tout à fait compatible avec une demande de justice.

Canada. Quelque 150.000 enfants y ont été enrôlés de force. Nombre d'entre eux ont subi des abus physiques ou sexuels, et des milliers n'en sont jamais revenus, victimes de maladie, de malnutrition ou de négligence.

En demandant pardon à Filomena Lamberti (défigurée à l'acide par son mari), le pape François a dit qu'il « prenait sur (lui) le poids d'une humanité qui ne sait pas demander pardon à celui qui est offensé ». N'est-ce pas le Christ seul qui peut prendre sur lui le péché de l'humanité ?

«Je vous demande pardon, prenant sur moi le fardeau d'une humanité qui ne sait pas demander pardon à ceux qui, dans l'indifférence générale, se trouvent quotidiennement offensés, piétinés et marginalisés», a écrit le pape**.**

Père Philippe-Marie Margelidon : Ce que le Christ a fait, nous pouvons le faire pour contribuer au salut les uns des autres, parce que nous formons une seule communion des saints. Le Christ, qui est le Corps et la Tête de l'Église, nous donne la capacité de coopérer au mystère de la rédemption. Dans la communion des saints, on est solidaire les uns des autres et chaque membre, en plus de sa part, peut prendre éventuellement la part que d'autres sont incapables d'assumer.

2 - Les étapes du pardon

Plan

1 – Délimitation du concept

2 - Les étapes du pardon

- La faute et la blessure
- La prise de conscience
- La parole donnée et reçue
- La réconciliation

3 – Définitions

4 – Tout pardonner ?

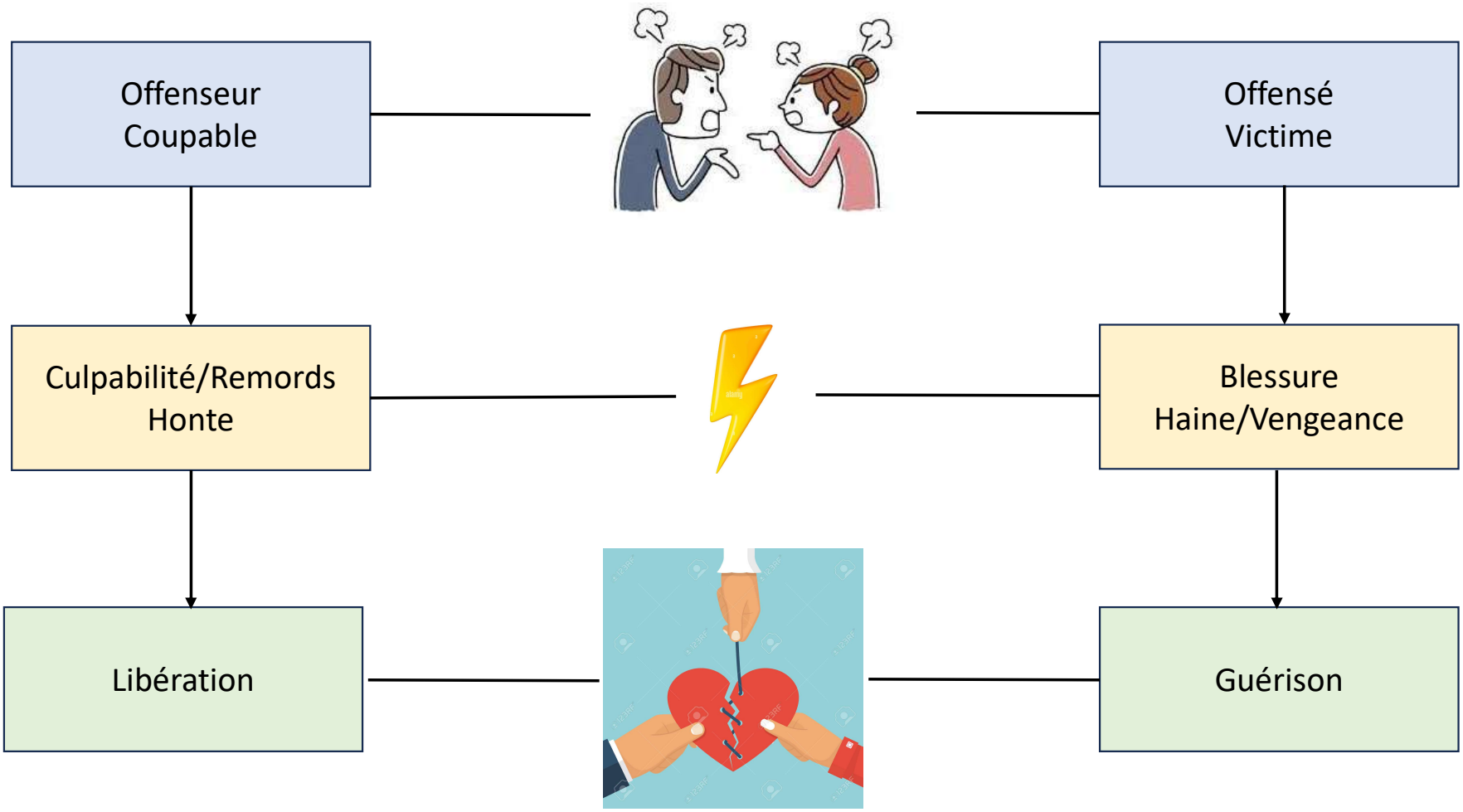
Offenseur
Coupable
Offensé
Victime
Culpabilité/Remords
Honte
Blessure
Haine/Vengeance
Libération
Guérison

La faute et la blessure

- Matérielle, physique, morale, psychologique, spirituelle
- Réparable, irréparable

Quels actes relèvent du pardon ?

Distinguer l’erreur, la faute et le péché.

L’erreur

L’erreur est humaine.
Dans l’erreur, il n’y a pas intention de faire du mal.
Notre responsabilité n’est pas engagée.
Nous sommes appelés à les reconnaître et à en retirer un enseignement pour apprendre et ne plus recommencer. Y a-t-il un manquement ou une ignorance à pardonner dans une erreur ? Faut-il pardonner à quelqu’un de ne pas savoir écrire le mot « logorrhée » ? Est-ce que cela ne relève pas plutôt de l’excuse ?

La faute

Une faute a une connotation morale et/ou juridique.
Elle se définit pas rapport à une loi.
Elle se situe au niveau de la conscience personnelle.
Elle engage notre responsabilité.
La différence entre l'erreur et la faute n'est pas toujours évidente à définir. Se tromper dans l'administration d'un médicament. Est-ce une erreur ou une faute ?

Le péché

Le péché est devant Dieu alors que la faute est devant l'homme. Une faute qui devient « péché » quand le chrétien prend conscience, sous le regard de Dieu, que son acte est un manque à l'amour de Dieu.

P. Rémy, « le péché est une notion religieuse. Il est toujours devant Dieu et devant Dieu qui interpelle. En ce sens, il n'y a de péché que pour celui qui croit. D'où la différence avec la faute. Celle-ci est devant les hommes, elle concerne le domaine éthique. Le péché n'a de sens qu'au niveau de la relation de l'homme à Dieu. Le chrétien ne peut le déterminer qu'en allant à la personne de Jésus, à son dire, à son faire, confessés dans la foi comme parole de Dieu »

La prise de conscience – le retournement

Comment prendre conscience de sa faute ?

- La justice, la loi
- Le tourment et le remords
- La perte de son unité qui entraine tristesse et conflit en soi
- La parole de l'offensé

Le retournement est le premier acte du processus de pardon. Il consiste en la prise de conscience de la faute et de ses conséquences. Les facteurs déclenchant le retournement sont multiples : rencontre salutaire, réflexion personnelle, parole amicale etc. D'autres facteurs liés à la psychologie personnelle peuvent aussi apparaître : tristesse, dégoût de soi, déprime, etc. Quelque chose me fait craquer et me fait prendre conscience que la voie que je mène me conduit à ma perte. Comme un feu rouge qui s'allumerait soudainement à la croisée des chemins de ma vie. Ce feu a peut être pris beaucoup de temps à virer au rouge dans une lente maturation intérieure.

Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur, fais ceci, évite cela. Car c'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme ; sa dignité c'est de lui obéir et c'est elle qui le jugera. La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa Voix se fait entendre.

Concile Vatican II, *L'Église dans le monde de ce temps (Gaudium et spes)*, n°16.

La décision de ne pas se venger : une décision dictée par la volonté de guérir et de grandir même si la pente de l'instinct nous attire dans cette « descente aux enfers ».

Voulez-vous être heureux un instant ? Vengez-vous.
Voulez-vous être heureux toujours ? Pardonnez.
Henri Lacordaire

La vengeance est la réponse la plus instinctive et spontanée à l'affront. Elle vise à rétablir une égalité fondée sur la souffrance infligée d'une manière réciproque. En vérité, offenseur et offensé s'engagent dans une escalade sans fin où il devient de plus en plus difficile de juger de l'égalité des coups. Seul le pardon peut briser le cycle infernal de la vengeance et libérer les relations humaines. De plus la satisfaction que la vengeance procure est de courte durée.

Un aspect très important pour pouvoir pardonner, est de laisser du **temps** pour penser. Si quelqu'un vous a fait du tort, que ce soit quelqu'un de proche ou une simple connaissance, **il est nécessaire de laisser la situation se tasser un peu**. Cela permettra de ne pas agir dans le feu de l'action, et faire quelque chose que vous regretteriez.

L’abandon des rancunes

Le pardon consiste à **abandonner nos rancunes** et à **changer notre regard** sur celui ou celle qui nous a fait du mal. Un processus particulier qui intrigue les neuroscientifiques. Ce qu’ils découvrent est passionnant : loin d’être une faiblesse, il répond à un mécanisme neuronal complexe qui fait appel à la fois à nos facultés de maîtrise des émotions et d’empathie et à nos capacités cognitives, comme le montre notamment le chercheur suisse en neurosciences sociales, Thomas Baumgartner.

Pour ce scientifique, le pardon se fait en trois temps:

- la reconnaissance du mal qui vous a été fait :
- la décision de ne plus nourrir de ressentiment envers la personne qui vous a offensé ;
- enfin, et c’est sans doute l’étape la plus difficile, la tentative de ressentir de la compassion pour elle. Un processus souvent long et difficile, mais salvateur.

https://www.huffingtonpost.fr/life/article/pourquoi-il-faut-apprendre-a-pardonner-selon-la-science_182618.html

Pour comprendre les bienfaits du pardon, il faut observer votre cerveau en pleine séance de ressassement. Un ami cher vient de vous trahir, et très vite une petite mécanique se met en marche dans votre tête. Les pensées affluent. Vous revivez la scène, amplifiez le tort causé, diabolisez le coupable. Problème : votre cerveau adore ça! Paramétré pour la survie, il accorde beaucoup plus d'importance à tout ce qui pourrait le menacer qu'au reste. Résultat: les pensées négatives s'y accrochent, tandis que les positives y glissent…

Les mauvaises expériences sont stockées beaucoup plus rapidement dans notre mémoire que les autres. Mais à chaque fois que nous convoquons ces idées sombres, nous activons le circuit de la souffrance émotionnelle. Or, plus nous le stimulons, plus il devient puissant. Résultat: peu à peu, la réalité nous échappe, nous voilà dans le piège de la rumination, comme un rat en cage, ne pouvant pas s'empêcher d'actionner le bouton qui lui donne à boire. Sauf que le liquide qui nous abreuve est un véritable poison.

Les pensées négatives activent encore et encore les capteurs de douleur dans notre cerveau. Au bout d'un moment, la souffrance que nous ressentons n'est plus directement liée au mal que l'on nous a infligé, mais à nos propres pensées: c'est nous et nous seul que nous faisons souffrir. C'est un cercle vicieux qui nous plonge dans les affres du ressentiment. Et qui nous fait du mal, vraiment. De nombreuses études ont ainsi montré que celui-ci altérait la santé cardio-vasculaire, appauvrissait la qualité du sommeil, stimulait la production d'hormones du stress, dont le cortisol. Des conséquences physiques associées dans le temps avec le développement de dépression.

Se mettre à la place de l'autre

Mais nous pouvons aussi réagir différemment! Nous pouvons nous dire que notre ami rencontrait des problèmes, qu'il n'avait pas toute sa tête à ce moment-là… Nous pouvons nous remémorer ses qualités ou les bons moments vécus. Et décider de passer l'éponge. Lorsque nous abandonnons notre rancune, notre petit rongeur intérieur sort de sa cage mentale, et nous expérimentons le soulagement.

Ce qui se passe alors exactement dans le cerveau reste encore un peu mystérieux. Des chercheurs de l'université de Pise, en Italie, ont ainsi étudié par imagerie à résonance magnétique (IRM) les cerveaux de 10 volontaires en situation de pardon. Résultat, lorsque nous pardonnons, nous mettons en branle un système très complexe: nous stimulons le cortex préfrontal dorsolatéral, une zone qui régule les émotions mais aussi le cortex inféropariétal et le précuneus, deux régions liées à l'empathie et à notre capacité à nous mettre à la place de l'autre.
En faisant cela, nous réévaluons l'événement traumatisant en des termes plus positifs, ou, en tout cas, moins négatifs, et nous faisons un effort pour nous mettre à la place de la personne qui nous a fait du mal.

Une capacité que l'humain a sans doute développée au cours de son évolution. Pour Michael McCullough, un chercheur états-unien en psychologie, le pardon ferait partie d'une stratégie double de survie mise progressivement en place par nos ancêtres. Ce serait le tandem vengeance/pardon qui aurait permis à ces derniers de survivre en groupe. Ils auraient compris que pour maintenir les membres d'un clan ensemble et ainsi pouvoir mener à bien des projets collectifs, chasse ou conquête, il fallait savoir punir les contrevenants tout en passant l'éponge de temps en temps.

Un pansement émotionnel en quelque sorte, qui nous permettrait de ne pas nous autodétruire par le stress du ressentiment. Et dont les effets rejaillissent sur notre santé.

Le pardon, ça s’apprend !

Certaines personnes enclencheront donc le processus du pardon spontanément. D’autres ne le feront pas aussi facilement. Mais rien n’est perdu car on peut aussi **apprendre à pardonner**! C’est la conviction de Thomas Baumgartner et de Robert Enright. ”Aussi étonnant que cela puisse paraître, explique Robert Enright, il est possible de **décider de pardonner**, un peu comme on décide de s’abonner à un club de sport, car le pardon nécessite de la **volonté** mais aussi beaucoup de **travail**.” Le chercheur a ainsi mis au point une méthode à suivre pas à pas, le *process model of forgiveness* (“modèle de processus du pardon”), qui décompose les étapes du pardon et amène à stimuler les zones cérébrales en jeu.

Pas de baguette magique: pardonner est un processus intime qui peut prendre du temps, suivant la gravité du mal accompli. Robert Enright a ainsi mené ce travail avec des victimes d’inceste. ”Nous les avons accompagnées tout au long de ce cheminement pendant 14 mois à raison d’une heure de thérapie par semaine, jusqu’à ce qu’elles aient pardonné à celui qui les avait agressées, affirme Robert Enright. Dans nos sessions, aucune personne ayant fait le choix de pardonner n’a abandonné en disant que c’était impossible ou qu’elle n’y arriverait jamais.”

Le pardon demande un retour sur soi pour se guérir : comme un coup dans la fourmilière, l'offense provoque trouble et panique. Grande est alors la tentation de se refuser à prendre conscience de sa faiblesse intérieure et à l'accepter. Plusieurs manœuvres de diversion : nier, fuir, essayer d'oublier, jouer à la victime, chercher le coupable, chercher punition digne de l'affront, s'accuser soi même jusqu'à la déprime, se bloquer ou jouer au héros intouchable et magnanime.

Étape difficile mais obligatoire dans le pardon : un regard lucide et vrai sur soi.

Une parole donnée et reçue

Il n'y a pas de pardon sans parole. Parce qu'il faut des mots pour communier à une même histoire, parce qu’il faut des mots pour se dire, pour avouer sa culpabilité et s’entendre dire « je te pardonne ». N’oublions pas que la parole est tout à la fois expression de soi et communion à l’autre. Quelque chose sort de moi pour rejoindre l’autre. La parole d’aveu est une invocation au pardon. Elle demande courage, humilité et confiance. Elle court le risque de s’entendre dire « je ne te pardonne pas ». L’aveu est aussi libérateur d’un fardeau. En avouant ma faute je me libère du remords qui m’emprisonnait, je demande à autrui de me venir en aide. Et puis un péché avoué n’est-il pas déjà à moitié pardonné ?

Une parole de pardon donnée et reçue forme la clé de voûte du chemin vers la réconciliation.

Une réconciliation

Il faut être deux pour se réconcilier. Parfois, l'autre n'y est pas prêt. Ce qui nous appartient, c'est de faire notre part du chemin.

Le pardon comme son nom l'indique est un don. C'est une parole donnée à l'autre, mais cette parole suppose une **réciprocité**, une réception de la parole. Il ne suffit pas de tendre la main à quelqu'un, encore faut-il que la personne en danger saisisse la main.

La réconciliation marque l'aboutissement du pardon. Elle se traduit par des larmes de joie sur l'oreiller entre deux amoureux qui se retrouvent suite à une faute, ou encore par une grande fête comme dans la parabole de l'enfant prodigue (Lc 15).

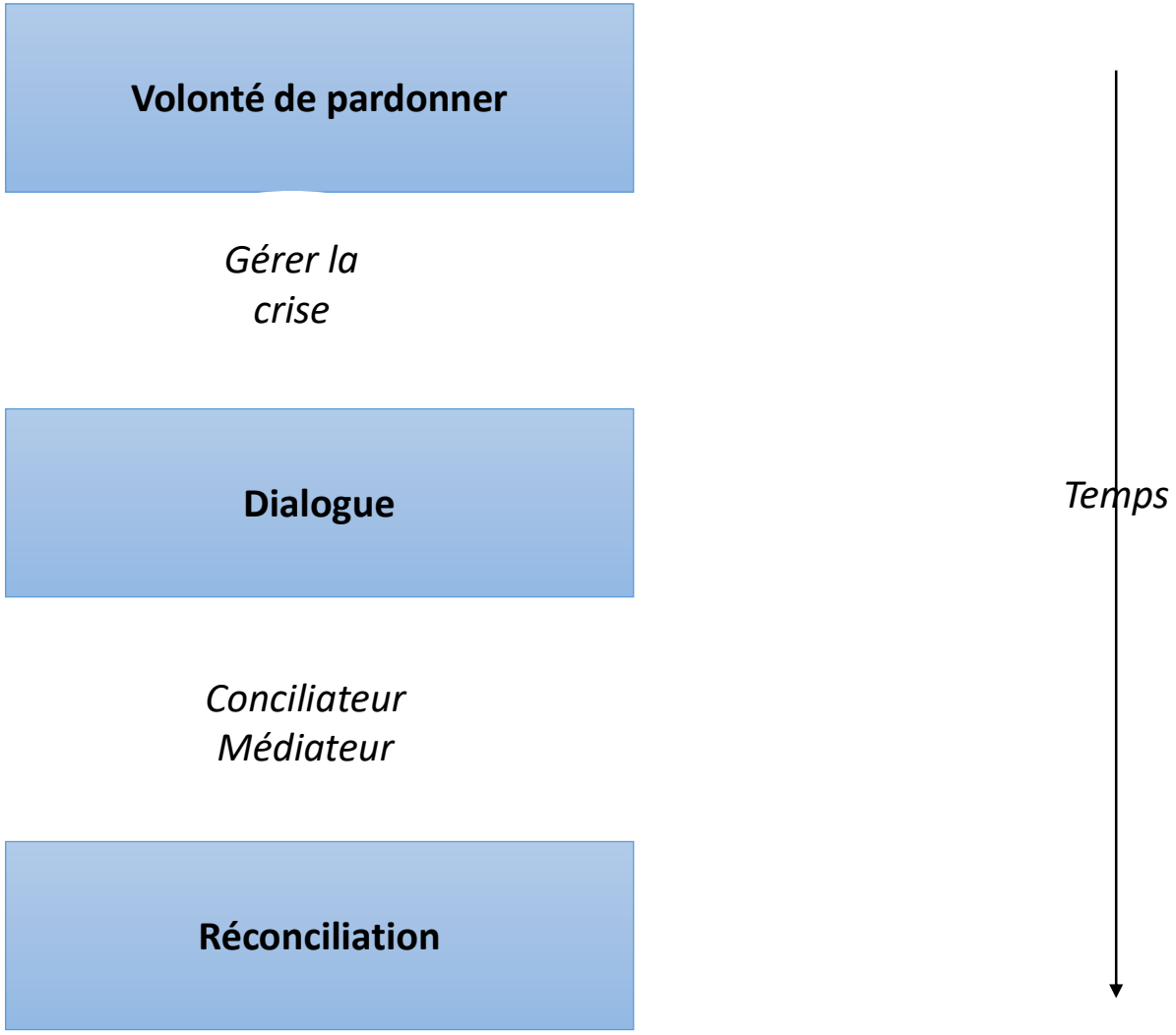
Volonté de pardonner
Gérer la crise
Dialogue
Conciliateur
Médiateur
Réconciliation
Temps

3 - Définitions

Plan

1 – Délimitation du concept

2 - Les étapes du pardon

3 – Définition

- Une négociation ?
- Une condescendance ?
- La remise d’une dette ?
- Une grâce
- Un don qui s’adresse à la personne
- Un don qui ouvre un avenir
- Définitions

4 – Tout pardonner ?

Une négociation ?

Le pardon n’est pas négociable, surtout avec Dieu. Sur le plan humain, des négociations sont néanmoins parfois nécessaires pour amorcer ou pour conclure le processus de la réconciliation suite à une faute. L’objectif est de réparer autant que possible les conséquences de la faute et d’éviter la récidive.

Faut-il soumettre le pardon à des prérequis, par exemple ne plus recommencer ?

Le philosophe espagnol José Luis Villacañas explique que :"le pardon est une promesse d’oubli en échange d’une promesse de non-récidive".

C'est-à-dire, je te pardonne en échange que tu ne me blesses plus jamais. Il s’agit d’un contrat dans lequel les deux parties s’engagent à poursuivre leur relation (famille, amitié, couple, parents et enfants, etc.) sans rancune ni double intention.

Si tu demandes pardon sans l’intention de changer quoi que ce soit, la seule chose que tu fais est un acte superficiel pour te sentir bien avec toi-même et être bien avec l’autre, parce que le pardon implique action : assumer des responsabilités, changer d’attitude et/ou réparer le dommage causé.

Une condescendance ?

Pardonner n’est pas une démonstration de supériorité morale : Celui qui pardonne tente de camoufler blessure en supériorité de seigneur blessé, mais plein de générosité et de miséricorde. La personne qui pardonne dévoile alors sa grandeur morale d’offensée tout en mettant en évidence la bassesse de l’offenseur. Le vrai pardon du cœur s’accomplit dans l’humilité.

La remise d’une dette ?

Le Larousse donne la définition suivante du pardon « Fait de ne pas tenir rigueur d'une faute ; rémission d'une offense ». Le Notre Père d’autrefois parlait de remise d’une dette : « Remets-nous nos dettes, comme nous remettons aussi à ceux qui nous doivent ». Lorsque nous commettons une faute, nous sommes débiteurs à l’égard de l’offensé. Dans le cas d’un mensonge, nous devons la vérité. Dans le cas d’un vol, nous devons le bien volé. Dans le cas d’un adultère, nous devons la fidélité ; dans le cas d’un crime, nous devons la vie.

La gravité de la faute nous fait prendre conscience que nous ne pourrons jamais restaurer le passé tel qu’il était avant la faute. Nous sommes insolvables. Certaines conséquences sont irréversibles. Ainsi il est impossible d’effacer de la mémoire une infidélité ou de rendre la vie. Le pardon se situe à un autre niveau que la restauration littérale d’un passé ou le paiement d’une dette.

Une grâce

Le pardon est un don gracieux, un cadeau gratuit. Il s'agit là de pléonasmes : on dit deux fois la même chose. Mais il est peut-être nécessaire ici de dire deux fois la même chose! Le pardon est une grâce. L'offenseur n'y a pas droit. Il n'y a pas de droit au pardon, de droit à la grâce.

« Le scandale du pardon et la folie de l'amour ont ceci en commun d'avoir pour objet celui qui ne le "mérite" pas (B. SESBOÜE, Invitation à croire, Des sacrements crédibles et désirables, Cerf, 2009, p 193)».

Un don qui s’adresse à la personne

Le pardon est dépassement de la faute pour s’intéresser à la personne. On ne pardonne pas la faute, on pardonne la personne. Lorsque le pardon aboutit, suite à une faute, autant l’acte est condamnable, autant la personne est pardonnée. Le pardon ne signifie pas que nous éliminons les conséquences de la faute dans la vie des gens. Elle signifie que nous les aidons à travers les conséquences, afin qu'ils puissent marcher sur la voie de la guérison.

Le pardon est un événement de notre histoire qui ouvre l’avenir

Le pardon est un acte volontaire qui fait suite à une décision personnelle. Donc, le pardon est un événement historique, une décision, une écriture dans la mémoire qui, seuls, permettront, non pas de reprendre la vie comme avant, comme si rien ne s'était passé, mais de bâtir une nouvelle vie.

Un des objectifs du pardon est de guérir la mémoire par un travail intérieur et parfois douloureux afin d’effacer le ressentiment qui nous empêche d’aller de l’avant, qui nous bloque l’accès à l’avenir. Si le coupable s’enferme dans le remords, il ne trouvera pas la paix en lui. Si la victime entretient la rancune, il n’aura de cesse de ruminer. **Le pardon ouvre les portes de l’avenir** en proposant une voie de guérison intérieure. Cet acte exige un temps à la mesure de la gravité de la faute et de ses conséquences. Un pardon qu’il n’est pas possible de donner aujourd’hui le sera peut être demain. Il est impossible de poser sa main sur une blessure trop vive ; le réflexe tout à fait humain est de se retirer afin de se protéger de la douleur.

D’une certaine manière on pourrait dire que le pardon est la décision délibérée et courageuse de préférer l’avenir commun à la mort d’une relation.

Le pardon fait renaître. Il vient chercher le pécheur dans la mort afin de le relever. « Mon fils que voici était mort, et il est revenu à la vie ; il était perdu et il est retrouvé ». Le pardon inaugure une nouvelle naissance. Il permet de briser les chaînes du passé et de garder l'avenir ouvert.

Le pardon « est un instant créateur d'une nouveauté insoupçonnable, une heure de renaissance, l'avènement d'une vérité où tout masque déposé, l'expérience de Dieu jaillit au regard de celui qui lui prête attention (B. SESBOÜE, Invitation à croire, Des sacrements crédibles et désirables, Cerf, 2009, p 193) ».

Le plus difficile dans le pardon, c’est que parfois, l’offense qui nous a été faite oblige à changer de vie. Ainsi tel chauffard ivre qui vous accidente et voilà que le sportif que vous étiez ne pourra plus jamais faire de sport. Ou encore tel couple qui rêvait d’avoir des enfants formidables a dû en chercher un au commissariat pour un délit. Ou encore tel couple qui pensait vivre la fidélité jusqu’au bout constate que l’un des deux a commis un adultère.

Le pardon qui est possible en chacune de ses situations suppose non seulement de préférer encore la vie commune, non seulement de se soutenir mais aussi, et sans doute est-ce là le plus dur, de consentir à la **nouvelle identité que la faute de l’autre m’a obligé à prendre**, ou que ma propre faute m’oblige à assumer désormais. Dans tout vrai pardon, il y a un travail de **deuil** sans lequel l’ouverture à **une autre vie** est vraiment difficile. (Bruno Feillet)

La personne qui n’arrive pas à pardonner n’arrive pas à vivre son présent, bloque son avenir et reste obstinément attachée à son passé. Le fait de ressasser le passé épuise, devient un poids et source d’ennuis.

Quand on arrive à mettre l'offense à distance, quand elle ne vient plus cannibaliser notre existence, quand on parvient à nouveau à aimer, à faire des projets, à entretenir des relations saines, on n'a peut-être pas pardonné de manière absolue, mais on a fait ce qui nous est demandé, c'est-à-dire poursuivre notre chemin malgré la blessure qui est en nous.

Définitions

Le pardon est un processus individuel qui relève de l'intime, un cheminement intérieur qui s'inscrit dans l'histoire de celui qui le porte. Pardonner est un acte personnel de volonté qui s'inscrit dans une décision qui permet à celui qui le reçoit de ne pas avoir à payer pour la faute qu'il a commise. Un acte d'intelligence car, après avoir pris toute la mesure de la faute et la profondeur de la blessure subie, il s'agit de décider de ne plus tenir rigueur à l'autre du mal qu'il a fait. Et parfois aussi il peut être acte d'acceptation, car il impose de continuer à porter seul les conséquences de cette blessure.

Marie-Hélène Verneris

Pardonner consiste à rompre l'engrenage souvent inéluctable des faits passionnels par lequel le mal subi suscite tout naturellement ressentiment, haine et désir de vengeance.

Pardonner, c'est décider de **laver l'offense**, c'est en suspendre les conséquences pour ouvrir au sein du présent un avenir qui ne soit pas l'effet naturel du passé. Dans un acte de confiance dans la liberté de l'autre, je l'exonère du poids de sa faute, je lui donne **une nouvelle naissance** en le faisant exister à nouveau comme un être digne de respect dans la relation sociopolitique, d'affection, d'amour ou d'amitié dans la relation interpersonnelle. Qu'il y ait là, comme le souligne Hannah Arendt, quelque chose de miraculeux, n'en doutons pas. La faculté de pardonner est « **la rédemption possible de la situation d'irréversibilité** » dit-elle. De fait si nous n'étions pardonnés, nous serions figés dans un acte maudit, condamnés à payer pour le reste de notre vie ses conséquences. « Nous serions, dit-elle, enfermés dans un acte unique dont nous ne pourrions jamais nous relever ».

Simone Manon

Pardonner, c'est mettre l'offense à sa juste place. Quand nous sommes offensés ou quand nous traversons une épreuve, celle-ci a tendance à occuper toute la place dans notre esprit. Et nous avons le sentiment que toute notre vie est obscurcie par l'épreuve ou l'injustice qui nous est faite. Pardonner, c'est mettre l'offense à sa juste place, **l'éloigner peu à peu pour pouvoir nous dire que nous sommes plus que ce qu'on a fait de nous.** Et ainsi parvenir à dépasser et surmonter l'offense. Dans la pratique, c'est un combat très difficile.

Le vrai pardon est un don d'amour, de confiance, de respect. Libérer l'autre de sa culpabilité, lui redonner une virginité morale, le restaurer dans son humanité au moment même où l'on fait triompher la sienne. En ce sens le vrai pardon ne pose pas de condition. Il n'exige pas que l'autre demande pardon ou éprouve dans le repentir les affres de la culpabilité. Il s'offre gratuitement. On pense au pape Jean-Paul II offrant son pardon à Mehmet Ali Agca, l'auteur de l'attentat place St Pierre le 13 mai 1981. Le pape n'est pas passé outre les exigences de la justice mais il est allé au-delà, un au-delà dont nous voyons le sublime mais à la hauteur duquel nous ne nous sentons pas toujours capables de nous élever. Aussi y lisons-nous le signe de la sainteté.

« Le vrai pardon est un événement daté qui advient à tel instant du devenir historique, le vrai pardon en marge de toute légalité, est un don gracieux de l'offensé à l'offenseur ; le vrai pardon est un rapport personnel avec quelqu'un… Le remords est un soliloque, mais le pardon est un dialogue entre deux partenaires dont l'un attend quelque chose de l'autre (V. JANKELEVITCH, Le pardon, Aubier-Montaigne, 1967, p. 204) ».

Tout pardonner ?

« Le pardon ne demande pas si le crime est digne d'être pardonné, si l'expiation a été suffisante, si la rancune a assez duré [...]. Il n'y a pas de faute si grave qu'on ne puisse en dernier recours, la pardonner. Rien n'est impossible à la toute-puissante rémission ! Le pardon, en ce sens peut tout. Là où le péché abonde, dit St Paul, le pardon surabonde. [...] S'il y a des crimes tellement monstrueux que le criminel de ces crimes ne peut même pas les expier, il reste toujours la ressource de les pardonner, le pardon étant fait précisément pour ces cas désespérés et incurables ». V. Jankélévitch, *Le pardon*, Aubier, p.203.

Quelle frontière ?

Le pardon ne doit donc pas être confondu avec la simple excuse. Ce qui est en jeu en lui, c'est la libération d'une âme coupable. Autant dire qu'il n'y a pas de sens à parler de fardeau de la culpabilité pour des offenses bénignes. Il suppose des offenses d'une très grande gravité, la question étant de savoir de quoi dépend la faculté de pardonner. Est-ce de la nature de l'offense de telle sorte qu'on puisse déterminer objectivement la frontière séparant le pardonnable de l'impardonnable ?

Poser le problème en ces termes risque bien de nous conduire à une impasse, car l'expérience montre que si certains ne pardonnent rien, même pas ce qui ne mérite qu'une excuse, d'autres offrent leur pardon là où celui-ci semble impossible à la plupart des hommes. A bien observer les choses humaines, on a même l'impression que les ressources en pardon s'accroissent avec la profondeur des offenses, comme si dans l'expérience de ce qui fait mourir les hommes découvraient le principe de ce qui fait vivre.

Une question

Est-il concevable qu'une mère pardonne au bourreau de son enfant le mal qu'il lui a fait en la privant du soleil de sa vie ou que le rescapé du camp de la mort pardonne au nazi son désespoir de survivre à une famille et à un peuple anéantis ? A première vue, il nous semble qu'il y a là quelque chose d'impensable. Nous avons tellement du mal à envisager qu'il soit au pouvoir de l'humaine condition de tout pardonner que la question du pardon met en jeu la pensée dans ce qui est proprement impensable pour elle. Nous nous sentons bien capables de pardonner certaines fautes mais est-ce sans restriction ? On le voit, le problème porte d'abord sur l'amplitude du pardon. N'y a-t-il pas des offenses dont le tranchant est tel qu'il annihile la capacité d'effacer la faute et de renouer avec l'autre une relation de confiance ? Autrement dit, n'y a-t-il pas des fautes dont la gravité est telle qu'elles sont proprement impardonnables ?

Simone Manon

https://www.philolog.fr/peut-on-tout-pardonner/

Pardonner l’inhumain ?

Or en a-t-on le droit ? Le mal commis n'exige-t-il pas que justice soit rendue afin de ne pas ouvrir un boulevard à tous les méchants et de ne pas être ainsi le complice de la souveraineté du mal sur la terre ? … On se souvient de la polémique (de 1985 à 1993) ayant entouré l'ouverture d'un Carmel sur le site du camp d'Auschwitz. Qu'une croix, symbole de la rédemption du mal par le pardon chrétien se dresse sur ce lieu où furent exterminés tant d'enfants, d'hommes et de femmes, fit scandale. D'où le problème : le crime contre l'humanité est-il un crime qui puisse légitimement se pardonner ? … Au fond la question est, ici, de savoir si le pardon peut avoir un sens, comme d'ailleurs la justice, là où des hommes se sont exclus du champ où ces conduites peuvent prendre sens, à savoir du champ de l'humain ? Elle est aussi de savoir, si n'importe qui peut être habilité à pardonner et si les hommes étant ce qu'ils sont, l'inconditionnalité du pardon ne s'échoue par sur l'exigence de la réciprocité. Peut-on pardonner à celui qui ne demande pas pardon ?

Simone Manon

D'abord on peut se demander si certaines formes de barbarie ne sont pas des défis au pardon, aussi bien d'ailleurs qu'à la justice. Hannah Arendt disait que l'horreur nazie était tellement hors des catégories de l'humain qu'elle mettait en question jusqu'à la faculté même de juger et de pardonner.

V. Jankélévitch : « le pardon est mort dans les camps de la mort »

J. Derrida : « quand la victime et le coupable ne partagent aucun langage, quand rien de commun et d'universel ne leur permet de s'entendre, le pardon semble privé de sens » de telle sorte que « Pour pardonner, il faut s'entendre, des deux côtés, sur la nature de la faute, savoir qui est coupable de quel mal envers qui, etc. ».

Bref quand l'humain fait signe dans un monde dans lequel l'idée même d'humanité s'est retirée, le pardon, bien que possible, bien qu'assumant son caractère insensé, ne relève-t-il pas d'une forme d'incongruité ?

V. Jankélévitch lorsqu'il écrit : « Un crime contre l'humanité n'est pas mon affaire personnelle. Pardonner, ici, ne serait pas renoncer à ses droits, mais trahir le droit ». Le droit est, en effet, l'institution gardienne d'une promesse d'humanité. Le pardon du crime contre l'humanité fait donc problème dans la mesure où, en pardonnant, la victime ne renonce pas seulement à ses droits mais aussi aux droits de tous ceux qui, comme elle, sont des hommes. Voilà pourquoi Jankélévitch parle de trahison du droit. Dans *L'imprescriptible* il dit :

« Lorsqu'un acte nie l'essence de l'homme en tant qu'homme, la prescription qui tendrait à l'absoudre au nom de la morale contredit elle-même la morale. N'est-il pas contradictoire et absurde d'invoquer ici le pardon ? Oublier ce crime gigantesque, ce crime contre l'humanité serait un nouveau crime contre le genre humain ».

Certes le pardon n'est pas l'oubli et l'imprescriptibilité n'exclut pas le pardon, mais il y a bien dans cet argument une manière de pointer une limite du pardon.

Il apparaît donc qu'il y a des limites au pardon, non pas parce qu'il y a de l'impardonnable en soi mais parce que le pardon n'a de légitimité que dans son ordre. Cet ordre est l'ordre intersubjectif, celui du **face à face** de la victime et du coupable. Car évidemment seule une victime est habilitée à pardonner un mal subi personnellement, et seul un coupable ayant un visage peut recevoir le pardon. A qui pardonner dans le crime de masse ? Et qui peut pardonner puisque les victimes ne sont plus là pour le faire ?

La question «peut-on tout pardonner? » relève d'un traitement moral non d'un traitement juridique. L'ordre juridique a introduit la notion d'imprescriptibilité pour les crimes contre l'humanité pour signifier qu'ils sont d'une telle gravité qu'il ne faut ni les oublier ni les absoudre. Au nom des millions de morts ne pouvant pardonner, on doit effectivement les déclarer tels et s'efforcer de rendre justice, ne serait-ce que par le devoir de mémoire, à ceux dont le silence doit continuer de nous hanter.

Mais ce n'est pas parce qu'il y a, éthiquement, de l'impardonnable en soi, c'est parce que nous avons un devoir de justice et que nulle prescription ne peut étouffer le cri de l'homme que l'on a torturé et assassiné simplement parce qu'il était un homme.

Cela ne nous dispense pas de nous sentir tenus de nous porter à la hauteur du pardon des fautes subies personnellement. Mais nous sommes, pour la plupart, si éloignés de la perfection morale en jeu dans la générosité du pardon, que si nous savons admirer l'âme miséricordieuse, nous ne savons guère l'imiter.

Simone Manon

Le pardon ne peut être accordé que s'il est demandé…Dans l'hypothèse où cette grâce n'est pas réclamée, le pardon n'est plus possible. Cependant il ne tient pas aux limites de celui qui pardonne mais à la liberté de celui qui ne veut pas être pardonné… La liberté humaine possède le dernier mot pour accueillir ou refuser le pardon. Rien n'est impardonnable mais tout ne peut être pardonné. L'acte de pardonner est toujours possible mais le refus d'être pardonné aussi (J. RICOT, *Peut-on tout pardonner* ? Editions Pleins Feux, 1998, p 66-67).

Mais je ne voudrais pas dire que le pardon se résume à l'addition du travail de souvenir et du travail de deuil. Il s'ajoute à l'un et l'autre. Et en s'ajoutant, il apporte ce qui en lui n'est pas travail, mais précisément don. Ce que le pardon ajoute au travail de souvenir et au travail de deuil, c'est sa générosité. Mais si le pardon est plus que travail, c'est d'abord parce que le premier rapport que nous avons avec lui consiste non à l'exercer, à le donner, comme on dit, mais à le demander, le pardon est d'abord ce qui se demande un autre et d'abord à la victime. Or, qui se met sur le chemin de la demande de pardon doit être prêt à entendre une parole de refus. Entrez dans l'aire du pardon. C'est accepter de se mesurer à la possibilité toujours ouverte de l'impardonnable. Pardon demandé n'est pas pardon dû. C'est au prix de ses réserves que la grandeur du pardon se manifeste. En lui se découvre toutes l'étendue de ce qu'on peut appeler l'économie du don. Si l'on caractérise celle-ci par la logique de surabondance qui distingue l'amour de la logique de réciprocité de la justice. Paul Ricoeur, *Le pardon peut-il guérir*, Esprit, 1995.

Documentation disponible sur https://sacrements.fr/pardon.php

Peut-on tout pardonner ? Support PDF

12/10/2023
23/11/2023
14/12/2023
18/01/2024
08/02/2024